

Centre Initiation Plongée Lagny



L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE du CIP Lagny

aura lieu le 14 JUIN 2019 à 19H45

AU CENTRE AQUATIQUE DE MARNE et
GONDOIRE

(prévoir votre chaise pliante)

ORDRE DU JOUR de L'AGO :

1. Rapport moral et d'activité du Président
2. Rapport du secrétaire
3. Rapport du trésorier
4. Election des membres au Comité Directeur
5. Projets pour la saison 2019/2020
 - budget prévisionnel
 - activités et fonctionnement du club
6. Questions diverses

ORDRE DU JOUR de L'AGE :

Sera soumise au vote des membres réunis en AGE l'insertion au RI qui suit :
" Nombre de plongées minimum pour le passage de niveaux
-N1 : validation avec 4 plongées en milieu naturel pour valider le N1. Ces plongées pourront être validées lors des sorties club.
-N2 : validation avec 20 plongées en milieu naturel à l'inscription
-N3 : validation avec 40 plongées en milieu naturel à l'inscription dont 20 en autonomie et 10 dans la zone des 40 mètres "

Afin de limiter la durée de la réunion, nous vous remercions de bien vouloir nous faire part (autant que possible) de vos suggestions ou question avant l'Assemblée Générale.

Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres électeurs est nécessaire. Nous souhaitons vivement votre présence, cependant, vous pouvez donner votre voix à la personne de votre choix au moyen de la formule de pouvoir ci-jointe ou à nous faire parvenir à CIP LAGNY BP 259 rue Niels BOHR 77400 ST THIBAUT DES VIGNES..

Vous pouvez également présenter votre candidature à l'entrée au Comité Directeur du CIP Lagny pour 2019-2020 en remplissant le second formulaire et en nous le retournant avant l'AGO.

Les membres du Comité Directeur